Destinataires : Participants du programme CanadaGAP (Option A1 or A2) certifiés par QMI-SAI Global

Date: 13 août 2015

Sujet: **QMI-SAI Global n'offrira plus ses services d'audit et de certification pour le programme CanadaGAP après le 30 août 2015**

Nous encourageons les participants du programme qui doivent compléter et soumettre leur auto-déclaration cette année de choisir un nouvel organisme de certification *le plus tôt possible.* Cela est important afin d'assurer la révision de votre auto-évaluation par le nouvel organisme de certification et d'obtenir le renouvellement de votre certification CanadaGAP.

Les organismes de certification qui offrent des services pour CanadaGAP sont :

1. **Bureau de normalisation du Québec – BNQ** (Tél. : 418-652-2238 ou sans frais 1-800-386-5114)
2. **NSF-GFTC** (Guelph Food Technology Centre) – pour les services d'audit au Québec :

   Gestion Qualiterra inc. (Tél. : 1-450-679-0540 poste 8802)
3. **SGS Canada Inc**. (Tél. : 1-800-636-0847 poste 13806)

Dès que vous aurez choisi votre nouvel organisme de certification, veuillez soumettre le formulaire (ci-joint) de changement de statut à CanadaGAP. Pour compléter le transfert, CanadaGAP partagera l'information avec le nouvel organisme de certification.

Le nouvel organisme de certification examinera votre dossier et confirmera la date de votre prochain audit. Pour la plupart, les organismes de certification accepteront automatiquement le transfert des clients qui ont subi un audit par un auditeur de QMI-SAI Global qui travaille aussi pour le nouvel organisme de certification.

Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter votre auditeur, l'organisme de certification ou bien le bureau de CanadaGAP.

CanadaGAP[MC] est un programme qui a été élaboré au Canada en vue de promouvoir les bonnes pratiques agricoles (BPA ou « GAPs ») parmi les fournisseurs de fruits et de légumes.

Si vous devrez subir un audit sur place cette année, et vous n'avez pas une date d'audit déjà confirmée avec QMI-SAI au mois d'août, veuillez choisir un nouvel organisme de certification sans délai et soumettre le formulaire (ci-joint) de changement de statut à CanadaGAP.

Merci pour votre collaboration, s.-v.-p. nous joindre si vous avez des questions.